

Renseignements complémentaires

concernant l'établissement de la demande d'admission à l'examen professionnel supérieur d'expert-comptable 2024 (examen de diplôme)

Nous vous prions instamment de remplir ce formulaire avec toute votre attention, afin de nous éviter, ainsi qu'à vous-même, des inconvénients.

1. La demande d'admission doit être écrite **de façon lisible** en caractère d'imprimerie (**uniquement l'original sera accepté**).
2. Doivent absolument être joints à chaque formulaire d'inscription
 - extrait du casier judiciaire dont la date n'excède pas six mois (original)
 - copies des certificats de modules et/ou l'attestation de dispense(s)
 - photocopie de votre diplôme d'après RE art. 3.31
 - copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo

Le formulaire d'inscription et un extrait du casier judiciaire actuel suffisent pour les candidats répétant l'examen de diplôme.

3. Les attestations des employeurs de la pratique professionnelle qualifiée (formulaire) doivent également être remises (originaux). Si une attestation ne peut être remise (employeur étranger, société en liquidation), il y a lieu d'indiquer la raison et de l'annexer au certificat de travail concerné.
4. Les frais d'examen se montent à CHF 2'200.-. Ils seront facturés après l'admission du candidat ou les employeurs à l'examen.

L'inscription n'est valide que lorsque toutes les formalités fixées par le Règlement et le Guide d'examen sont remplies. Nous vous prions de vous inscrire uniquement si vous êtes **suffisamment préparé(e)**.

LA COMMISSION D'EXAMEN

Dates importantes :

Délai d'inscription :	jusqu'au 28 février 2024
Etude de cas :	7 août 2024
Examen oraux :	du 19 – 23 août 2024

Zurich, décembre 2023